



# Le marais de Voutron

Au début des années 90, pour s'opposer au drainage et à la mise en culture des grands marais de l'ouest de la France, la LPO a lancé une politique d'acquisition foncière de prairies naturelles humides dans les marais Breton, Poitevin et Charentais. L'acquisition des premières parcelles en marais de Voutron (marais Charentais) a débuté en 1993 et se poursuit encore actuellement.

## FICHE D'IDENTITÉ

### STATUT :

Réserve de chasse et de faune sauvage, Site Natura 2000

MILIEUX : Marais littoraux

SURFACE : 137 ha

PROPRIÉTAIRE(S) : LPO France

GESTIONNAIRE(S) : LPO France

COMMUNE(S) : Yves (17)

DATE DE CRÉATION : 1993

### PARTENAIRE(S) :

Agence de l'Eau Adour-Garonne  
Cemex

### ACCÈS AU PUBLIC :

observatoire en accès libre

### CONTACT : LPO France

christophe.egreteau@lpo.fr  
05 46 82 12 34

## LES MILIEUX NATURELS

Situé au sein des marais de Rochefort (17), le marais de Voutron est un très ancien marais salant (VII<sup>e</sup> siècle) ayant conservé son micro-relief caractéristique. Désormais alimenté uniquement en eau douce, il est composé majoritairement de prairies très hydromorphes parcourues de fossés. Il présente également une grande diversité de milieux : dépressions longuement inondées, boisement humides, roselières, mégaphorbiaies, fourrés à pruneliers, ...

## LES ESPÈCES

Le site présente un très fort intérêt pour la nidification d'espèces aviaires patrimoniales : Guifette noire, Chevalier gambette, Echasse blanche, Sarcelle d'été, Canard souchet, Busard cendré, Busard des roseaux, y nichent chaque année. Le Butor étoilé est observé en hivernage. La Loutre et le Vison d'Europe sont présents. Pas moins de 35 espèces floristiques patrimoniales y ont également été dénombrées, parmi lesquelles la très rare Salicaire à 3 bractées.



1 à 3 nichées de Sarcelle d'été sont observées chaque année sur le site © Vincent Delecour

## LA GESTION

Un système de vannage spécifique permet des inondations hivernales et printanières, très favorables à la faune et à la flore du marais. L'entretien des prairies est assuré par des agriculteurs locaux faisant pâturer leurs bovins dans le cadre de baux à clauses environnementales. Les modalités de pâture sont adaptées en fonction des milieux naturels à entretenir. Les espèces exogènes invasives font l'objet d'une lutte permanente (Ragondin, Jussie).

